

Conseil municipal du jeudi 8 novembre 2018 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 11 nombre de présents : 09 votants : 10

Date de la convocation : 14 septembre 2018

Etaient présents : Marie-Claude HELBERT, Philippe HOUDU, Sébastien BOURDAIS, Christophe CHAUVIN, Cécile NOUET, Sylvie CLOUET-CHAUVIRE, Didier HESTAULT, Denis THIBAudeau, Anthony CHAUVIN, André ROCTON.

Absents excusés : Laurent OLLIVON : procuration à Mme HELBERT Marie-Claude,

Secrétaire de séance : Christophe CHAUVIN

Approbation de la réunion du 20 septembre 2018 : Le compte rendu de la réunion est validé par l'ensemble des membres du conseil présents.

Devis vérification contrôle périodique des bâtiments.

APAVE : 1 130.00 € HT soit 1 356.00 € TTC

Vérification des installations électriques :

890.00 HT soit 1 068.00 € TTC

Vérification des installations chauffage, gaz, ventilation, cuisines ... :

90.00 € HT soit 128.00 € TTC

Vérification équipement sportif :

150.00 € HT soit 180.00 € TTC

SOCOTEC : 1 137.00 € HT soit 1 364.40 € TTC

Vérification des installations électriques :

842.00 HT soit 1 1010.40 € TTC

Vérification des installations chauffage, gaz, ventilation, cuisines ... :

115.00 € HT soit 138.00 € TTC

Vérification multisport :

180.00 € HT soit 216.00 € TTC

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, VALIDE la proposition de APAVE pour un montant de 1 130.00 € HT soit 1 356.00 € TTC.

Assurance statutaire

La commission d'appel d'offre du CDG53 s'est réunie le 9 juillet 2018, est attribué le marché à :

Siaci St Honoré/Groupama Centre Manche

Durée 4 ans (2019/2022)

Date d'effet du contrat : 01/01/2019

Agent CNRACL

Option 1 :

Franchise de 15 jours fermes en arrêt maladie ordinaire
Pas de franchise en accident de travail
Taux proposé : 4.54 %

Option 2

Franchise de 30 jours fermes en arrêt maladie ordinaire
Pas de franchise en accident de travail
Taux proposé : 4.35 %

Option 3

Franchise de 15 jours fermes en arrêt maladie ordinaire avec annulation de la franchise pour tout arrêt supérieur à 60 jours.
Pas de franchise en accident de travail
Taux proposé : 4.73 %

Option 4

Franchise de 30 jours fermes en arrêt maladie ordinaire avec annulation de la franchise pour tout arrêt supérieur à 60 jours.
Pas de franchise en accident de travail
Taux proposé : 4.49 %

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, VALIDE l'option 3.

Agent IRCANTEC

Taux proposé : 0.99 %
Franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, VALIDE le taux à 0.99.

Groupement de commande « Prévoyance »

Délibération 2018 07 24 24 à compléter à la demande de la ComCom

Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : groupement de commande « prévoyance »

La communauté de communes va lancer une consultation pour mettre en concurrence les assureurs dans le cadre de la prévoyance (maintien de salaire des agents).

La communauté de communes fait appel à un prestataire pour les accompagner dans cette action et proposer d'associer les communes qui souhaiteraient profiter de cette démarche dans le cadre d'un groupement de commandes.

En conséquence, Le Conseil Municipal décide de participer à ce groupement de commande « prévoyance »

Et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la convention de groupement de commande,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de groupement de commande « Prévoyance »,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat d'adhésion de participation pour le groupement de commande. (point à ajouter)

Convention de Fonction et Participation financière pour fréquentation à l'école publique de RUILLE FROID FONDS

1 enfant de la commune de Saint Charles la Foret est scolarisé à l'école de Ruillé Froid Fonds.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- Mme le Maire à mettre en place entre la commune de Ruillé Froid Fonds et la Commune de Saint Charles la Foret, et de signer cette convention avec la commune de Saint Charles la Foret ;
- De demander une participation financière de 536 € par enfant scolarisé ;

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité:

- **AUTORISE** Mme le Maire à mettre en place une convention entre la commune de Ruillé Froid Fonds et la Commune de Saint Charles la Foret ;
- **DE SIGNER** cette convention ;
- **DE DEMANDER** une participation financière de 536 € par enfant scolarisé ;

Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2017-2020, travaux d'aménagement parking salle des sports et travaux église, demande de subvention

APPROBATION DU PROJET Aménagement du parking de la salle des sports et travaux église

- *Aménagement d'un parking à l'arrière de la salle des sports*
- *Travaux sur l'église, réparation du système de fonctionnement des cloches*

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €
Aménagement parking arrière salle des sports	10 481.00 €	-Fonds concours CCPMG (1 ^{ère} demande)	12 000.00 €
Réparation système de fonctionnement des cloches	11 364.00 €	-Région	0 €
* Aménagement cimetière	26 721.50 €	-Département	0 €
* Toitures bâtiments annexes mairie	14 060.36 €	-Europe	0 €
		-Autres	0 €
		-Fonds concours CCPMG	10 000.00 €
		-Autofinancement	40 626.86 €
TOTAL	62 626.86 €	TOTAL	62 626.86 €

*Travaux et recettes réalisés en 2017

Vu le Règlement du Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2017-2020, afin de contribuer au financement de ces ouvrages, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, au titre du Fonds de Concours 2017 – 2020 à hauteur de 40 % de subvention sur un plafond de 55 000 € H.T.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération "Aménagement parking arrière salle des sports » et « réparation du système de fonctionnement des cloches », telle que décrite ci-dessus,
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de 22 000.00 € soit 40% s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2017 - 2020,
- d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir
- de solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération "Aménagement parking arrière salle des sports » et « réparation du système de fonctionnement des cloches », telle que décrite ci-dessus,
- **STATUT FAVORABLEMENT** sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- **SOLLICITE**, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de 22 000.00 € soit 40% s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2017 - 2020,
- **APPROUVE** le projet de convention de fonds de concours à intervenir
- **SOLLICITE** toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- **DONNE** tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

A.T.I., Assistance Technique Intercommunal, travaux réseau d'Eaux Pluviales

Mise en place à la demande des communes en 2012, l'Agence Technique Intercommunal (ATI) a pour mission d'assister les communes dans les dossiers de travaux.

Le coût horaire est fixé à 39 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- Mme le Maire à signer la convention entre la commune de Ruillé Froid Fonds et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

AUTORISE Mme le Maire, à signer la convention entre la commune de Ruillé Froid Fonds et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Prime de fin d'année du personnel communal

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 13 mars 2018,

Le montant net a été porté à 955.39 € pour un agent à temps complet (soit une augmentation de 10.33 € par rapport à la prime de 2017).

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article 1 : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 955.39 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Article 2 : Conditions d'octroi (en fonction de ce qui figure dans la délibération initiale)

Elles sont les suivantes :

- . agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail,
- . agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire,
- . agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis (décompte par quinzaine, une présence de 5 jours sur une quinzaine permettant de prendre la quinzaine en compte),

La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires.

Article 3 : Exécution

Le maire et le trésorier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, eau potable, assainissement

Présentation des rapports 2017 :

- prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés ;
- eau potable ;
- assainissement

Le Conseil municipal, VALIDE les 3 rapports.

Bornage Chemin de la Chauvinière

Une demande de devis a été demandé au cabinet LANGEVIN géomètre à Château-Gontier/Meslay du Maine pour la création du chemin de la Chauvinière, la vérification du chemin cadastré B 415 et la création de références cadastrale sur l'ancien chemin rural passant dans la propriété de M. HESTAULT.

Le montant du devis est de 1 750.00 € HT soit 2 100.00 € TTC, il a été proposé à M. HESTAULT de diviser les frais de bornage au prorata de la surface de chaque propriété, ce que M. HESTAULT a accepté.

Création opération « Travaux Eaux Pluviales »

Montant travaux estimés : 10 000 €

Décision modificatif :

Opération 140 (accessibilité) 2312 agencement et aménagement : - 10 000 €

Projet construction extension cuisine Le Camélia

Mme le Maire, présente le projet d'extension de la cuisine du restaurant.

Le Conseil municipal, VALIDE LE PROJET.

Modification du bail à apporter en y ajoutant la nouvelle construction, sans modification du loyer.

Questions diverses ou imprévues

- Commémoration du 11 novembre
 - o 9h45 à Ruillé Froids Fonds
 - o 10h30 au Bignon du Maine

- **Arbre de Noël des écoles** : jeudi 20 décembre, participation de la troupe Houlala

- Proposition de l'école de musique pour les vœux le dimanche 6 janvier, le Conseil Municipal valide la participation de l'école de musique.

Clôture de la réunion du conseil à 22h00